

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00276

Numéro SIREN : 318 186 400

Nom ou dénomination : SAPEB INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2023 sous le numéro de dépôt 10449

10449

n° de
dépôt



n° de
gestion

SAPEB INVESTISSEMENT

17 JUL. 2023

Société Par Actions Simplifiée au capital de 6 300 000.00 €

Siège social : 4, parc des Fontenelles

n° de
facture

Quin.

n° de
chrono

78870 BAILLY

23067721

318 186 400 RCS VERSAILLES

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, et le trente juin, à treize heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jean-Pierre GAGNAT préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 315 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président et au directeur général,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
- Mandat des Membres et du Président du Comité de Surveillance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

5

2

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au président et au directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 1.442.685,60 € comme suit :

- Distribution d'une somme de 4,57 € à chacune
des 315.000 actions composant le capital social, soit 1.439.550,00 €
- Affectation du solde au compte « Autres réserves » 3.135,60 €

Après cette affectation, le solde disponible au compte «Autres réserves» s'élève à 26.756.529,23 €.

Ce dividende est mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2023, sous déduction pour les associés personnes physiques du prélèvement forfaitaire unique (FLAT TAX).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués aux associés personnes physiques sont éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code en cas d'option pour le barème progressif à l'impôt sur le revenu lors de la déclaration en 2024 des revenus de l'année 2023.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
08/07/2022	1.102.500	3,50	1.102.500	-
24/06/2022	500.850	1,59	500.850	-
30/06/2021	-	-	-	-
30/09/2020	-	-	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

25

12

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler pour une nouvelle période de 3 années :

- Monsieur Jean-Pierre GAGNAT, en qualité de Membre et Président du Conseil de Surveillance
- Madame Delphine GAGNAT, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance
- Monsieur Martin GAGANT, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée d'approbation des comptes clos le 31.12.2025 qui se tiendra au cours de l'année 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

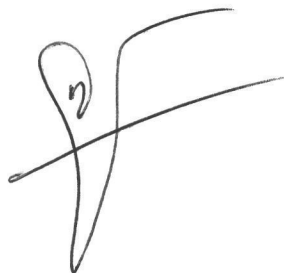
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of connected loops and strokes, appearing to read 'H. P. 123'.

Un associé

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'F' shape with a small loop at the top left.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SAPEB INVESTISSEMENT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 4 Parc de Fontenelles 78870 BAILLY Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 3 1 8 1 8 6 4 0 0 0 0 8 7 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, <u>31/12/2021</u>		N-1 <u>31/12/2020</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 190			
	Fonds commercial (1)	AH	AI	1 050 729		1 050 729	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO	60 000		60 000	
	Constructions	AP	AQ	140 000	57 214	82 786	87 452
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	49 020	40 072	8 948	8 589
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	922 954	542 942	380 012	375 112
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	15 529		15 529	
	TOTAL (II)	BJ	BK	2 239 422	641 418	1 598 004	1 597 412
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			611 848	
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	116 920	10 452	106 468	243 271
	Autres créances (3)	BZ	CA	24 682 573	4 633 076	20 049 498	20 382 100
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	17 076 531	196 250	16 880 281	10 346 597
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	241 745		241 745	5 388 845
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 358		6 358	5 539
	TOTAL (III)	CJ	CK	42 124 128	4 839 778	37 284 350	36 978 201
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	44 363 550	5 481 196	38 882 354	38 575 613
	Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	15 529	(3) Part à plus d'un an :	CR	
	Clause de réserve de propriété :*						
	Immobiliations :						
	Stocks :						
	Créances :						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Qualin

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPEB INVESTISSEMENT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	6 300 000	6 300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 427 080	1 427 080
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	630 000	630 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	26 753 394	26 000 228
	Report à nouveau	DH		278 236
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 442 686	2 078 279
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	36 553 159	36 713 824
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	14 850	14 850
	TOTAL (III)	DR	14 850	14 850
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 060 436	610 624
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	51 142	59 040
	Dettes fiscales et sociales	DY	201 016	1 177 085
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	190	190
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	1 561	
	TOTAL (IV)	EC	2 314 344	1 846 939
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	38 882 354	38 575 613
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	237 660	237 660
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 314 344	1 846 939
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : **SAPER INVESTISSEMENT**

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N				Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	585 224	FB	585 224	
	Production vendue { biens*	FD		FE		
		FG	238 386	FH	238 386	494 577
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	823 610	FK	823 610	494 577
	Production stockée*				FM (611 848)	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	616
	Autres produits (1) (11)				FQ	385 16
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	212 146 495 208
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	110 983 134 494
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	19 282 8 212
	Salaires et traitements*				FY	130 856 129 882
	Charges sociales (10)				FZ	56 122 55 703
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	11 907 12 901
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	10 452
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)				GE	4 10
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	329 153 351 654
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(117 007) 143 554
opérations en tenant	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	248 742 485
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	2 980 9 961
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	980 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	20 247 24 238
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	564 740 398 793
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	1 564 986 423 032
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	86 782 372 544
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	86 782 372 544
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 478 204 50 488
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 606 959 184 566

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPEB INVESTISSEMENT

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	990	2 299
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		3 774 900
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	990	3 777 199
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	12 472	361 801
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	100	158 651
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	35 000	549 450
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	47 572	1 069 902
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(46 582)	2 707 297
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	117 691	813 584
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 026 864	4 695 924
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	584 178	2 617 645
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 442 686	2 078 279
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	13 987	21 894
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	12 389	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		616
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
SAP IMMO MAVIL				990
AMENDES		83		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs
INTERETS CONTROLE FISCAL		12 389		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepia Quadra

*Certifié conforme
à l'original*

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

F F 1 2

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 38 882 353.54 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 823 609.67 Euros et dégageant un bénéfice de 1 442 685.60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Pour rappel, les contentieux fiscaux en cours se poursuivent :

- 1 - La première vérification de comptabilité a fait l'objet d'un appel par devant la Cour Administrative d'Appel de PARIS - procédure en cours -
- 2 - La deuxième vérification de comptabilité portant sur la cession de 150 titres JEAN JAURES à Monsieur GRANVAL vient de faire l'objet d'une réclamation auprès de la direction des services fiscaux.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Estimant que la position de l'administration n'est pas fondée, aucune provision n'a été comptabilisée.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 051 919		
Terrains	60 000		
Constructions sur sol propre	77 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	63 000		
Installations générales agencements aménagements divers	34 270		
Matériel de transport			6 777
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 151		822
TOTAL	241 421		7 599
Autres participations	918 054		5 000
Prêts, autres immobilisations financières	15 529		
TOTAL	933 583		5 000
TOTAL GENERAL	2 226 923		12 599

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 051 919	1 051 919
Terrains			60 000	60 000
Constructions sur sol propre			77 000	77 000
Installations générales agencements aménagements constr.			63 000	63 000
Installations générales agencements aménagements divers			34 270	34 270
Matériel de transport			6 777	6 777
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 973	7 973
TOTAL			249 020	249 020
Autres participations		100	922 954	922 954
Prêts, autres immobilisations financières			15 529	15 529
TOTAL		100	938 483	938 483
TOTAL GENERAL		100	2 239 422	2 239 422

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 190			1 190
Constructions sur sol propre	25 554	1 399		26 953
Installations générales agencements aménagements constr.	26 994	3 268		30 262
Installations générales agencements aménagements divers	28 006	3 427		31 433
Matériel de transport		2 196		2 196
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 825	1 617		6 443
TOTAL	85 380	11 907		97 286
TOTAL GENERAL	86 570	11 907		98 476

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	1 399				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	3 268				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 427				
Matériel de transport	2 196				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 617				
TOTAL	11 907				
TOTAL GENERAL	11 907				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	14 850				14 850
TOTAL	14 850				14 850

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	542 942				542 942
Sur comptes clients	10 452				10 452
Autres provisions pour dépréciation	4 707 544	121 782			4 829 326
TOTAL	5 260 938	121 782			5 382 720
TOTAL GENERAL	5 275 788	121 782			5 397 570
Dont dotations et reprises					
financières		86 782			
exceptionnelles		35 000			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	15 529	15 529	
Clients douteux ou litigieux	12 543	12 543	
Autres créances clients	104 377	104 377	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 370	5 370	
Groupe et associés	20 342 203	20 342 203	
Débiteurs divers	4 335 000	4 335 000	
Charges constatées d'avance	6 358	6 358	
TOTAL	24 821 380	24 821 380	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	1 126	1 126		
Fournisseurs et comptes rattachés	51 142	51 142		
Personnel et comptes rattachés	40 315	40 315		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 669	26 669		
Impôts sur les bénéfices	91 503	91 503		
Taxe sur la valeur ajoutée	33 834	33 834		
Autres impôts taxes et assimilés	8 694	8 694		
Groupe et associés	2 059 310	2 059 310		
Autres dettes	190	190		
Produits constatés d'avance	1 561	1 561		
TOTAL	2 314 344	2 314 344		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS/PRTS SOCIALES	20.0000	315 000			315 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Structure	linéaire	33 ans
Façade et Etanchéité	linéaire	25 ans
Agencements	linéaire	7 ans
Installations techniques	linéaire	15 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Valeurs mobilières de placement	67 351
Total	67 351

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 595
Dettes fiscales et sociales	65 532
Total	92 126

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS DETTES ET COMPTES RATTACHES	
- Prov BERTAUX	25 800
- Prov LES ECHOS	540
- Prov GREFFE	255
DETTES FSICALES ET SOCIALES	
- Prov prime MARTIN	40 000
- Prov charges sur prime MARTIN	17 095
- Prov congés payés	315
- Prov charges sur congés payés	120
- Prov formation continue	192
- Prov taxe sur les bureaux	714
- Prov taxe sur les salaires 2016 à 2018	4 986
- Prov taxe sur les salaires 2022	2 109
Total	92 126

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 358
Total	6 358
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 561
Total	1 561

SAPEB INVESTISSEMENT
78870 BAILLY

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
- Prov AXA	716		
- Prov EISN / sauvegarde	70		
- Prov FONCIA	1 446		
- Prov SAGE	1 137		
- Prov AXA	1 298		
- Prov EISN / maintenance	794		
- Prov GAN BAILLY	464		
- Prov GAN SMART	433		
Total	6 358		

SAPEB INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 6 300 000.00 €

Siège social : 4, parc des Fontenelles

78870 BAILLY

318 186 400 RCS VERSAILLES

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au président et au directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 1.442.685,60 € comme suit :

- Distribution d'une somme de 4,57 € à chacune
des 315.000 actions composant le capital social, soit 1.439.550,00 €
- Affectation du solde au compte « Autres réserves » 3.135,60 €

Après cette affectation, le solde disponible au compte «Autres réserves» s'élève à 26.756.529,23 €.

Ce dividende est mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2023, sous déduction pour les associés personnes physiques du prélèvement forfaitaire unique (FLAT TAX).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués aux associés personnes physiques sont éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code en cas d'option pour le barème progressif à l'impôt sur le revenu lors de la déclaration en 2024 des revenus de l'année 2023.



Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
08/07/2022	1.102.500	3,50	1.102.500	-
24/06/2022	500.850	1,59	500.850	-
30/06/2021	-	-	-	-
30/09/2020	-	-	-	-

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler pour une nouvelle période de 3 années :

- Monsieur Jean-Pierre GAGNAT, en qualité de Membre et Président du Conseil de Surveillance
- Madame Delphine GAGNAT, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance
- Monsieur Martin GAGANT, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée d'approbation des comptes clos le 31.12.2025 qui se tiendra au cours de l'année 2026.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

